

ÉNERGIE

Les éoliennes ? Une pompe à fric

Claude Eerdeken, le député-bourgmestre d'Andenne, a fait ses calculs. Pour lui, les éoliennes wallonnes sont une pompe à fric.

Le député-bourgmestre socialiste d'Andenne conteste vivement la politique wallonne du développement de l'éolien terrestre. Car, selon lui, on fait payer par les contribuables et les entreprises des investissements qui apportent des gains inadmissibles.

Il a interpellé le ministre wallon de l'énergie Jean-Marc Nollet sur le sujet. Selon la réponse du ministre, il faut pour un promoteur éolien compter 12 années avant de rentabiliser son



EIA-10524289 209

Pour Eerdeken, les certificats verts permettent à la filière éolienne de faire des bénéfices exorbitants.

investissement. Or, selon Eerdeken, ce chiffre est très exagéré.

Claude Eerdeken cite d'abord diverses sources « pro-éoliennes » parlant d'une rentabilité déjà acquise en sept ans seule-

ment.

Mais il va ensuite plus loin, en étudiant le cas des éoliennes de Warisoulx.

Celles-ci (cinq machines de 2 MW et de 140 m de haut) appartiennent à la firme « Cape

doctor SA. »

Or, Claude Eerdeken a étudié le bilan de Cape Doctor. Il y constate que :

- le parc éolien a coûté 15 millions d'€, payé essentiellement (13 millions) par un emprunt. L'apport des actionnaires fut de 2 millions seulement, mais le capital souscrit ne fut que de 150 000 €.

- en 2010, le parc éolien a produit 22 000 MWh, vendus 118 le MWh (ce qui est un prix très élevé).

- en 2010 également, Cape Doctor a réalisé un bénéfice net de 413 000 €, mais n'a payé aucun impôt (motif : investissement économiseur d'énergie).

- Le cash-flow (bénéfice net + les amortissements) a atteint 1 397 000 €.

Mis en comparaison avec l'investissement des actionnaires, ce cash-flow indique donc, tou-

jours selon Claude Eerdeken, un « payback » (une rentabilisation) de l'investissement des actionnaires en : 1,47 an !

Enfin, dernier chiffre donné par Claude Eerdeken, le conseil d'administration de Cape Doctor a distribué un dividende, pour 2010, de 200 000 €, pour un capital initial souscrit de 150 000 €, soit un return de 133 % !

Conclusion de Claude Eerdeken : « Est-on fou en Wallonie et le ministre cautionne-t-il ce dérapage délirant ? »

Conclusion du député andennais : « le système des certificats verts liés à une multiplication anormalement élevée de nouvelles éoliennes en Wallonie constitue une pompe à fric incroyable pour les promoteurs qui ont pu se lancer dans un secteur où les profits seront payés par le consommateur final et les entreprises ». ■ J.-F.P.